

## Critères et prérequis à l'obtention d'un chien guide

Le souhait de l'école de Chiens Guides Grand sud-ouest Aliénor-Bordeaux est de permettre à un maximum de personnes déficientes visuelles de bénéficier des bienfaits d'un chien guide. Pour ce faire, elle a pour mission d'éduquer, de remettre gratuitement des chiens guides à des personnes aveugles ou malvoyantes.

L'école est aussi garante du bien-être et de l'utilité du chien guide tout au long de sa vie. Pour bénéficier d'un chien guide, les personnes déficientes visuelles doivent donc remplir des critères qui garantissent ces points.

Puisque vous recevez un dossier de demande, cela signifie que vous remplissez déjà les critères suivants :

- **Votre demande de chien guide est formulée par vous-même**
- **Vous exprimez une gêne visuelle fonctionnelle**
- **Vous n'avez pas une peur irraisonnée des chiens**
- **Vous avez la capacité physique de vous mouvoir**
- **Vous pratiquez au moins un déplacement quotidien extérieur au domicile, ou vous souhaitez en mettre un en place, et vous avez l'envie de sortir**
- **Vous pouvez vous rendre sur le site de l'école**
- **Si Aliénor n'est pas l'école de chien guide fédérée la plus proche de chez vous, vous êtes informé de l'existence d'écoles plus proches. Si vous choisissez de travailler spécifiquement avec Aliénor vous devrez signer une expression de votre volonté.**

Après étude votre demande de chien guide sera acceptée si vous avez les prérequis indispensables pour utiliser et prendre soin d'un chien guide. Ces prérequis sont notamment :

- Votre état de santé vous permet de marcher 20 minutes sans pause en utilisant un chien guide
- Votre cadre et mode de vie sont compatibles avec les besoins d'un chien guide
- Vous êtes en mesure de consacrer au moins 130 € par mois à votre chien guide (alimentation, soins, mutuelle...)
- Vous pouvez vous rendre sur un lieu de détente approprié pour lâcher un chien en liberté, au moins une fois par semaine
- Vous êtes capable de vous déplacer en sécurité de façon autonome
- Vous faites un déplacement à pied au moins une fois par jour en-dehors de votre domicile.

*Association loi 1901 reconnue d'Assistance et de Bienfaisance, habilitée à recevoir des dons et des legs.*

Nous ne vous demandons pas de répondre à ces prérequis au moment du dépôt de votre dossier. Ils sont un objectif à atteindre, et l'école peut vous proposer un accompagnement dans ce but, dans la limite de nos compétences.

Si votre demande de chien guide est acceptée, vous serez sur liste d'attente pour obtenir un chien guide. La durée de cette attente dépend de la disponibilité d'un chien correspondant à votre profil.

Si votre demande de chien guide est refusée, vous avez la possibilité de déposer une demande de recours argumentée pour un réexamen de votre demande, auprès de Mme Nathalie Becat :

- Par courriel à l'adresse [nathalie.becat@alienorsudouest.fr](mailto:nathalie.becat@alienorsudouest.fr)
- Ou par courrier recommandé aux coordonnées de l'école.
- Ou Mr Jean-Pierre Soro, médiateur au sein de la Fédération Française des Associations de Chiens Guides, par téléphone (01 44 64 89 89), courrier (FFAC, 71 Rue de Bagnolet, 75020 Paris) ou par courriel ([sorojeanpierre@gmail.com](mailto:sorojeanpierre@gmail.com)).

*Association loi 1901 reconnue d'Assistance et de Bienfaisance, habilitée à recevoir des dons et des legs.*

*Chiens Guides Grand Sud-Ouest Aliénor Bordeaux est membre de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) et de la fédération internationale des associations de chiens guides (IGDF)*